

MÉTROPOLE DE LYON

GRANDLYON
la métropole

RÉFÉRENTS DE L'ACTION

Nathanaël COTTEBRUNE
 Chargé de mission espaces naturels et agricoles
ncottebrune@grandlyon.com
 07 61 02 43 53

NOM DE LA DIRECTION

Direction Environnement, écologie, énergie (DEEE)

LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

Le Plan nature

Dates de début et de fin du projet	Vote du budget en 2021 (PPI 2021-2026) – fin du projet en 2026
Contexte et historique du projet	<p>La protection de la nature est une condition nécessaire à une transition écologique réussie. Les compétences de la Métropole permettent d'agir afin de répondre à trois défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'effondrement de la biodiversité - La demande citoyenne croissante de nature en proximité - Les effets délétères liés au réchauffement climatique, notamment les îlots de chaleur urbains. <p>Le plan nature constitue une stratégie pour rassembler, mettre en visibilité et suivre les actions, dispositifs en faveur de la biodiversité, de la trame verte et bleue et des paysages.</p>
Objectifs visés par l'action	<p>Les objectifs du plan nature sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la nature à travers les outils de planification, de maîtrise foncière, de conception de projets - Restaurer activement les corridors écologiques - Développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain - Accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées - Promouvoir et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel - Observer et expérimenter par la recherche et les pratiques innovantes
Mise en œuvre	–
Actions réalisées	–
Actions en cours	<p>Le plan nature recouvre un large panel d'actions en faveur de la nature dont certaines ont été développées suite à l'adoption de la charte de l'écologie urbaine en 1992.</p> <p>11 projets nature-espaces naturels sensibles sont aujourd'hui portés par la Métropole et gérés par les communes. Les sites font l'objet de programmes pluriannuels d'actions permettant de favoriser la biodiversité, leur ouverture au public et leur connaissance via des programmes d'éducation à l'environnement. Trois autres ENS sont portés par des syndicats mixtes à laquelle adhère la Métropole.</p> <p>Un plan canopée, intégré au plan Nature, permet d'approfondir la thématique de l'arbre en lien avec les enjeux d'adaptation de la Métropole au changement climatique. Il s'ouvre sur des dialogues transdisciplinaires et la création de nouveaux modes de faire avec tous les acteurs du territoire. Son objectif : atteindre 30 % d'indice de Canopée en 2030 sur le territoire métropolitain. Plusieurs actions, en cours, découlent de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nouvel exécutif a lancé le développement de forêts urbaines. La première forêt a été inaugurée à Saint-Priest en février dernier : sur deux hectares, entre le parc technologique de la porte des Alpes et l'aéroport de Bron, 2 000 arbres, 600 arbustes et une prairie fleurie ont été plantés. À Sathonay-Camp, un arboretum a vu le jour en mars dernier : 107 arbres plantés à l'extrémité de la ZAC Castellane, dans un bassin d'infiltration enherbé. - De même, une attention particulière est portée à la végétalisation des collèges. Chaque année, des projets sont développés pour renaturer et désimpermeabiliser les espaces extérieurs.

Prochaines étapes	<p>Le plan nature a impulsé l'élaboration des dispositifs suivants (non exhaustifs) :</p> <p>La Métropole de Lyon met en place un programme en faveur des insectes pollinisateurs à travers notamment la réalisation d'un maillage de prairies nectarifères.</p> <p>La collectivité développe, avec le soutien de l'Agence de l'eau, un Marathon de la biodiversité qui vise à créer/restaurer 42 km de haies et 42 mares d'ici 2026, l'objectif étant de consolider la trame turquoise située à la croisée des trames verte et bleue.</p> <p>Suite à l'expertise de la TVB métropolitaine, la restauration de 12 corridors écologiques est apparue comme prioritaire. Une étude est en cours pour connaître la fonctionnalité des sites et proposée des interventions visant à rétablir leur continuité pour des espèces-cibles. La Métropole de Lyon conduira des actions de végétalisation, de création d'infrastructures écologiques (haies, mares...), de suppression d'obstacles et de sanctuarisation d'espaces naturels.</p> <p>Un programme de végétalisation des espaces résidentiels collectifs est en cours de montage. Par des aides financières octroyés aux copropriétés et aux bailleurs sociaux, le dispositif vise à renaturer des espaces à faible valeur écologique pour lutter contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.</p>
Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	Pour répondre à ces défis, la nouvelle majorité a voté en janvier 2021, dans le cadre du plan pluriannuel des investissements, un budget de 44 M€ en faveur des actions du plan nature. Le budget a été doublé par rapport au précédent mandat.
Freins rencontrés/ solutions apportées	–
Facteurs de réussite	<p>Nécessité d'une animation solide du plan Nature auprès des services et des partenaires de la Métropole pour coordonner les actions, les suivre...</p> <p>Nécessité d'une grande transversalité des moyens au sein de la collectivité pour mener des actions en faveur de la nature</p> <p>Transformer les objectifs stratégiques du plan Nature en projets opérationnels (disponibilité des services opérationnels de la Métropole).</p>
Acteurs impliqués et rôles	Le plan nature implique de très nombreux acteurs : communes (porteurs de projets), services de l'État (contrôle, financement), associations de protection de la nature (porteurs de projets, expertise), entreprises (porteurs de projets, travaux, études, financement...), citoyens (porteurs de projets)...
Date de mise à jour de la fiche	16/09/2021

POUR EN SAVOIR PLUS

 https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2021/20210617_dp_plan-nature.pdf

EN BREF

Descriptif

Le plan nature adopté en 2021 constitue une stratégie permettant de fédérer et rendre visible les actions de la Métropole en faveur de la nature selon 6 axes :

- préserver la nature à travers les outils de planification, de maîtrise foncière, de conception de projets,
- restaurer activement les corridors écologiques,
- développer les espaces de nature dans les espaces publics, les collèges et le patrimoine métropolitain,
- accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées,
- promouvoir et mettre en valeur le patrimoine arboré et naturel,
- observer et expérimenter par la recherche et les pratiques innovantes.

Ces axes sont les priorités politiques du mandat 2020-2026 et sont déclinés en objectifs permettant aux services métropolitains et leurs partenaires d'identifier les besoins et de mobiliser les moyens nécessaires.

Étapes clés

- Vote du budget en 2021 : 44 M€ à la PPI
- Mise en œuvre sur 2021-2026